DOSSIER DE PRÉSENTATION

JUIN 2026

Rapport du Club des juristes

LE VERDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES

Vers un nouveau cadre de planification et de sécurisation des projets

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Yann Aguila,
Avocat associé au cabinet Bredin Prat

RAPPORTEUR

Guillaume Léonard,
Avocat counsel au cabinet Bredin Prat

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Sidi-Brette
emmanuelle.sidi-brette@leclubdesjuristes.com
06 19 32 78 61

L'ESSENTIEL SUR...

... le rapport relatif au

VERDISSEMENT DES INFRASTRUCTURES

À **moins d'un an des prochaines échéances présidentielles**, et alors que les **infrastructures sont appelées à jouer un rôle central dans la transition écologique**, les projets nécessaires à la décarbonation se heurtent aujourd'hui à des difficultés croissantes de **planification**, de **financement**, de **concertation** et de **sécurisation juridique**.

Dans ce contexte, le Club des juristes publie un rapport consacré au **verdissement des infrastructures.**

Élaboré sous la présidence de **Yann Aguila**, avocat associé au cabinet Bredin Prat, ce rapport analyse les conditions juridiques, économiques et institutionnelles nécessaires à la réussite de la transition écologique des infrastructures. Il s'intéresse plus particulièrement aux enjeux de **gouvernance publique**, de financement, de dialogue environnemental et de sécurisation juridique des projets.

Transport, énergie, réseaux ou encore infrastructures industrielles : le rapport souligne que la transition écologique suppose des **investissements massifs** et une **transformation profonde des infrastructures existantes**, dans un contexte marqué à la fois par l'urgence climatique, la contrainte budgétaire et la montée des contestations autour des grands projets.

Il met également en lumière le paradoxe auquel sont confrontés les pouvoirs publics : alors même que les infrastructures sont indispensables à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique, les projets nécessaires à cette transformation font l'objet d'oppositions croissantes et d'un **contentieux environnemental de plus en plus structurant.**

Le rapport formule enfin **32 propositions** destinées à mieux planifier, financer, sécuriser et accompagner le verdissement des infrastructures.

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI REPOSE DÉSORMAIS SUR LES INFRASTRUCTURES

Le rapport part d'un constat central : la transition écologique ne pourra être menée sans une **transformation profonde des infrastructures existantes** et sans des investissements massifs dans de nouvelles infrastructures de transport, d'énergie, de réseaux ou d'équipements publics.

Cette transformation intervient toutefois dans un contexte marqué par **la fragmentation des responsabilités publiques, l'instabilité normative, la multiplication des recours et la montée des contestations locales**.

Les travaux de la Commission soulignent ainsi que les infrastructures se situent aujourd'hui au croisement de plusieurs impératifs : souveraineté industrielle, décarbonation de l'économie, adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et acceptabilité des projets. Il appelle à **replacer les politiques d'infrastructures dans une logique de temps long**, compatible avec les **objectifs climatiques** et les exigences de **planification écologique**.

Les besoins d'investissement liés à cette transformation apparaissent considérables. Le rapport rappelle notamment que près de **180 milliards d'euros d'investissements annuels** seraient nécessaires d'ici 2030 pour accompagner la transition écologique en France, tandis que le rapport Draghi évalue à **800 milliards d'euros par an** les besoins d'investissement à l'échelle européenne.

19 Md€

d'investissements annuels nécessaires en faveur du climat par les collectivités*

*Institute for Climate Economics, « Panorama des financements climat des collectivités locales », septembre 2025.

94 Md€

d'ici 2040

pour adapter le réseau électrique français au changement climatique*

*RTE, « Schéma décennal de développement du réseau. Orientations pour l'évolution du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040 », février 2025.

6900 Md$ par an

d'investissements d'infrastructure nécessaires dans l'OCDE pour faire face au changement climatique*

*Rapport OCDE, « Des infrastructures pour un avenir résilient face au changement climatique », 2024.

UNE PLANIFICATION PUBLIQUE ET UN DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL À REFONDER

Les travaux mettent en évidence **l'éclatement actuel de la gouvernance des infrastructures**, marqué par la multiplication des acteurs compétents et l'absence de stratégie globale de long terme.

Ils soulignent la nécessité d'un **pilotage plus cohérent et interministériel de la transition écologique des infrastructures**, autour d'une véritable feuille de route nationale associant État, collectivités territoriales, opérateurs économiques et parties prenantes.

Les travaux de la Commission insistent également sur les **difficultés croissantes** rencontrées par les grands projets d'infrastructures **en matière d'acceptabilité et de concertation**. Malgré le développement des procédures de participation du public, les oppositions demeurent nombreuses et contribuent à allonger les délais ainsi qu'à fragiliser la conduite des projets.

Dans ce contexte, le rapport appelle à **renforcer la culture du dialogue environnemental** et à **développer de nouveaux mécanismes de concertation** afin de restaurer la confiance autour des projets de transition écologique.

UNE SÉCURISATION JURIDIQUE DEVENUE INDISPENSABLE

Les travaux soulignent que les procédures applicables aux grands projets d'infrastructures demeurent longues, complexes et **génératrices d'une forte insécurité juridique**.

Ils identifient notamment les difficultés liées à la notion de **« raison impérative d'intérêt public majeur »** (RIIPM), devenue centrale dans le contentieux environnemental des infrastructures. Il rappelle notamment que près de 80 % des dérogations « espèces protégées » annulées en Occitanie sur la dernière décennie l'ont été faute d'avoir pu caractériser une RIIPM.

Le rapport estime ainsi nécessaire de **mieux sécuriser juridiquement les projets structurants**, tout en maintenant un **haut niveau d'exigence environnementale**. Il propose notamment de créer un régime contentieux spécifique pour les recours contre les projets d'infrastructures stratégiques, de créer un référé pré-décisionnel permettant de corriger les éventuels vices de procédure avant l'adoption définitive d'un projet, et de renforcer l'anticipation juridique des projets.

PROPOSITIONS PHARES DU RAPPORT

1. **Adopter une Charte nationale de la transition écologique des infrastructures**.

2. **Renforcer les prérogatives du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).**

3. **Généraliser les mécanismes de financements croisés** entre infrastructures polluantes et infrastructures vertes.

4. **Créer un Livret d'épargne verte** dédié au financement des infrastructures de transition.

5. **Créer une Mission d'appui à la participation du public** (MAPP).

6. **Renforcer les prérogatives de la Commission nationale du débat public** (CNDP).

7. **Créer un régime contentieux spécifique** pour les recours contre les projets d'infrastructures stratégiques.

8. **Créer un référé pré-décisionnel permettant de corriger les éventuels vices de procédure** avant l'adoption définitive d'un projet.

9. **Instaurer un effet suspensif des recours contre les autorisations environnementales des grands projets** d'infrastructures stratégiques.

10. **Développer des modèles de concessions intégrant des objectifs de sobriété et de performance environnementale.**

MEMBRES DE LA COMMISSION

Il est entendu que les positions exprimées dans ce rapport ne préjugent en rien de celles des institutions auxquelles appartiennent ses membres et contributeurs.

PRÉSIDENT

- **Yann Aguila**, Avocat associé au cabinet Bredin Prat

RAPPORTEUR

- **Guillaume Léonard**, Avocat au cabinet Bredin Prat

MEMBRES

- **Philippe Billet**, Professeur de droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- **Jean-Nicolas Clément**, Avocat associé au cabinet Gide Loyrette Nouel
- **Vincent Delbos**, Magistrat judiciaire honoraire, Inspecteur général de la justice honoraire
- **Hubert Delzangles**, Professeur de droit à Sciences Po Bordeaux
- **Alexandre Faro**, Avocat et fondateur du cabinet Faro & Gozlan
- **Hélène Hoepffner**, Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Stéphane Hoynck**, Conseiller d'État
- **Christian Huglo**, Avocat et fondateur du cabinet Huglo Lepage
- **Yann Kerbrat**, Professeur à l'École de droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Pierre-Yves Laurent**, Vice-Président Legal & Compliance France – Alstom Transport
- **Sébastien Mabile**, Avocat associé au cabinet Seattle Avocats
- **Patrick Thieffry**, Avocat et arbitre indépendant, ancien Professeur associé à l'École de droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Benoît Thirion**, Avocat associé au cabinet Paul Hastings
- **François-Guy Trébulle**, Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Patricia Savin**, docteur en droit, Avocate associée au cabinet DS Avocats

PERSONNES ENTENDUES

Les fonctions mentionnées sont celles exercées par les personnes auditionnées à la date de leur audition par la commission et sont susceptibles d'avoir évolué depuis.

- **Éric Allain**, Conseiller maître à la Cour des comptes
- **Loïc Aubouin**, Directeur juridique du groupe ADP
- **Antoine Berbain**, Directeur général délégué de Haropa Port
- **Jordan Cartier**, Secrétaire général de l'ART
- **Marc Clément**, Membre de l'autorité environnementale
- **Audrey Coreau**, Cheffe du service économie verte
- **Fabrice Cytermann**, Sous-directeur des politiques publiques durables, Commissariat général au développement durable (CGDD)
- **David Djaïz**, Ex-directeur de la stratégie et de la formation de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- **Pascal Durand**, Député européen
- **Olivier Fuchs**, Directeur des affaires juridiques au Secrétariat général des ministères Ecologie Energie Territoires Mer
- **Alain Grandjean**, Associé, Carbone 4, et Morgane Le Guen, Manager, Carbone 4
- **Isabelle Hazard**, Directrice juridique et de la conformité, SNCF Réseau
- **Séverine d'Halluin**, Responsable juridique du département urbanisme et environnement, SNCF Réseau
- **Delphine Hedary**, Conseillère d'État, membre de la Section des Travaux publics du Conseil d'État
- **Antoine Huard**, Directeur général, Verso Energy
- **Chantal Jouanno**, Ancienne présidente de la CNDP
- **Damien Lamotte**, Sous-directeur CASP (Sous-direction de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes), ministère de la Transition écologique
- **Julie Percelay**, Adjointe au sous-directeur CASP, ministère de la Transition écologique
- **Marie-Laure Bailly-Maitre**, Cheffe de bureau, Direction de l'eau et de la biodiversité, ministère de la Transition écologique

- **Séverine Larere**, Secrétaire générale de RTE
- **Muriel Landais-Petit**, Directrice juridique de RTE
- **Lila Benchikh**, Responsable du pôle juridique Achats-Contrats, RTE
- **Mathilde Vervynck**, Attachée de cabinet auprès de la Secrétaire générale, RTE
- **Thomas Le Bianic**, Responsable du pôle Ouvrage Environnement Territoire, RTE
- **Sabine Le Gac**, Directrice juridique du groupe EDF
- **Corinne Le Quéré**, Présidente du Haut Conseil pour le climat
- **Nathalie Lhayani**, Directrice de la politique durable chez CDC
- **Romain Limouzin**, Partner, Deputy COO, Meridiam
- **Christopher Ménard**, Directeur juridique, Enedis
- **Clémence Olsina**, Directrice des affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- **Antoine Pellion**, Ancien Secrétaire général à la planification écologique
- **Nyls de Pracontal**, Président de la commission « espèces et communautés biologiques » du Conseil national de la protection de la nature
- **Alain Quinet**, Directeur général exécutif Stratégie et Affaires Corporate chez SNCF Réseau
- **Camille Roux**, Directrice des affaires juridiques et européennes, FNTP
- **Thibault Soleilhac**, Hélios Avocats
- **Hélène Soubelet**, Directrice générale, Fondation pour la recherche sur la biodiversité
- **Philippe Subra**, Géographe spécialiste de l'aménagement des territoires
- **Elisabeth Suel**, Directrice des affaires juridiques, Arcep et Anne Yvrande-Billon, Directrice Économie, Marchés et Numérique, Arcep
- **Stéphanie Ten-Eyck**, DGS de la métropole du Grand Nancy
- **Olivier Thibault**, Directeur général de l'Office français de la biodiversité
- **Nicolas Vital**, Directeur de projet, Fin Infra
- **Mathieu Wellhoff**, Chef du service Sobriété numérique, ADEME


le club
des juristes

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Sidi-Brette
emmanuelle.sidi-brette@leclubdesjuristes.com
06 19 32 78 61

LE CLUB DES JURISTES
4, rue de la Planche 75007 Paris
www.leclubdesjuristes.com

RETROUVEZ-NOUS SUR